

GEMAPI



Présentation aux élus – Année 2024

28/11/2024

Ordre du jour

01

GEMAPI

02

4 bassins versants

04

Syndicat Mixte Eyrieux à Crussol

05

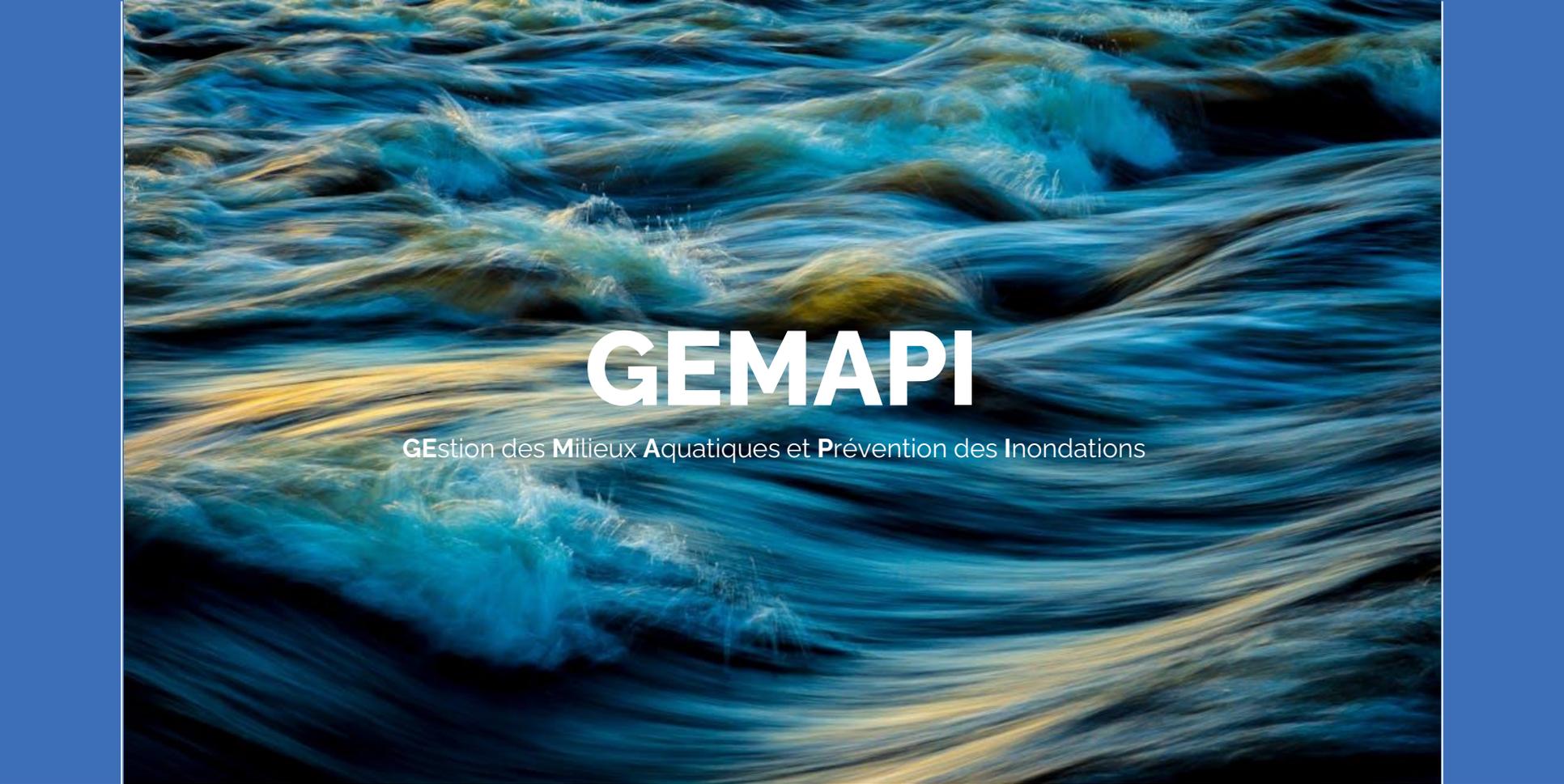
EPAGE

06

EPTB Ardèche

07

EPL



GEMAPI

GEstion des **M**ilieus **A**quatiques et **P**révention des Inondations



GEMAPI

Cadre légal

Cette compétence a été attribuée **aux EPCI** par la loi MAPTAM de 2014 et renforcée par la loi NOTRe de 2015. Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2018.

Objectif : Bon état des écosystèmes afin qu'ils assurent leurs fonctions naturelles.



Quels sont les services rendus par les zones humides et cours d'eau ?

- Socio-économiques (ressource en eau, loisirs, épuration naturelle, stockage de carbone)
- Hydraulique (régulation des volumes d'eau, limitation du ruissellement)
- Biodiversité (mosaïques d'habitats, continuités écologiques...)

GEMAPI

Prend en compte (code de l'environnement L211-7)

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (zones d'expansion de crues, **études de risques**, contrats territoriaux...)
- 2° L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau (désenrésinement, **entretien en cas de défaillance du propriétaire**...)
- 5° La défense contre les inondations (ouvrages de protection hydraulique = digues et barrages écrêteurs) surveillance, entretien, gestion et études pour nouveaux ouvrages
- 8° La protection et la restauration des cours d'eau (restauration hydromorphologique, renaturation, continuité...) et des zones humides (restauration, plan de gestion de tourbières...)

GEMAPI

Responsabilités - CCMA

Assurer la **création et le renouvellement des conventions** de délégation

Siéger au sein des instances syndicales

Faire le **lien** entre les communes et les structures gestionnaires

Etablir une **taxe GEMAPI** annuelle (en fonction des bassins versants)

Compétence « Prévention des Inondations » pour le bassin versant de l'Eyrieux



GEMAPI

Responsabilités - Communes

Recenser puis communiquer à la Communauté de commune et à la structure gestionnaire **les besoins** en lien avec la GEMAPI

Collaborer dans certains cas **avec les organismes de bassin** versants sur les actions mises en place.

Informier et sensibiliser les habitants sur les enjeux de la GEMAPI



GEMAPI

Suite aux inondations d'octobre 2024



Mail envoyé par la CCMA le 24 octobre :

« En cas de difficultés rencontrées par certains propriétaires [concernant l'entretien des cours d'eau], merci de le signaler à la Communauté de communes, qui transmettra l'information à la structure compétente. »

Diagnostique fait et travaux prévus par les structures de BV pour les communes nous ayant contacté.



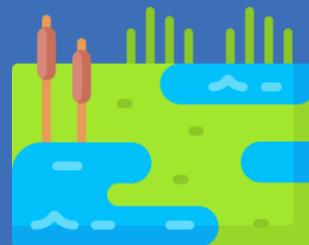
En amont du pont de la Borie, rive droite de la Loire

GEMAPI

Suite aux inondations d'octobre 2024

Que peuvent faire les communes ?

- Inclure les cartes d'aléas dans leurs documents d'urbanisme,
- Recenser les zones touchées, pose de repères...
- Répondre à l'enquête distribuée aujourd'hui,
- Informer les habitants sur :
 - l'importance des zones humides, zones tampon en cas de crues
 - les protocoles en cas de risque inondation (PCS)
 - l'importance d'entretenir les berges de cours d'eaux en amont de zones à risque
 - l'installation de batardeaux et d'autres aménagements



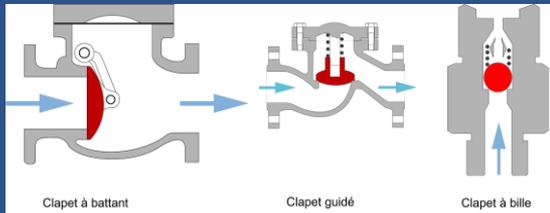
GEMAPI

Suite aux inondations d'octobre 2024

Batardeaux/barrières anti-inondations :

- Vise à éviter l'entrée d'eau dans une habitation
- Installée au niveau de portes ou de fenêtres

Clapets anti-retours



Fermeture d'aération



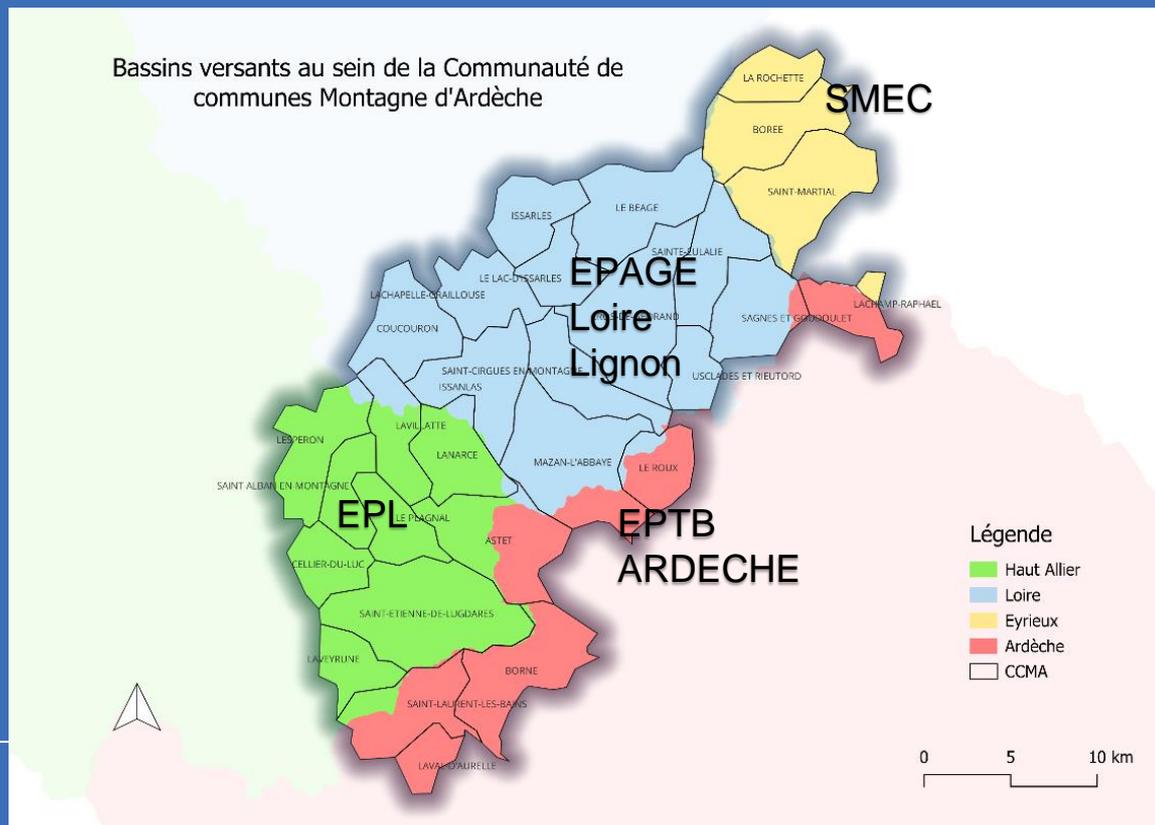


4 bassins versants



4 bassins versants

BV	STRUCTURE
Loire	EPAGE Loire Lignon
Allier	Etablissement Public Loire
Eyrieux	Syndicat Mixte Eyrieux à Crussol (SMEC)
Ardèche	EPTB Ardèche

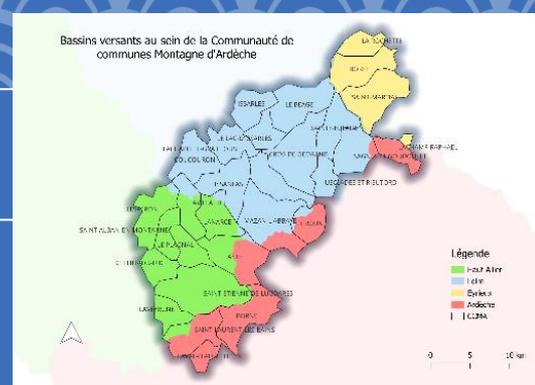


4 bassins versants

Transfert ou délégation ?

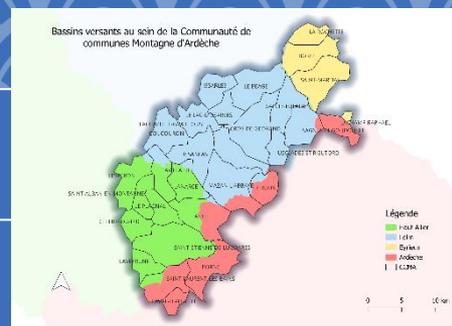
Le **transfert** est une action pérenne. La collectivité qui transfère une compétence est totalement **relevée des responsabilités** qui s'y rattachent. Le transfert emporte de plein droit la mise à disposition (et non pas la propriété) des biens et équipements nécessaires à l'exercice de la compétence.

La **délégation** est conclue par une **convention** qui fixe les objectifs à atteindre, les indicateurs de suivi et les modalités de **contrôle** de l'autorité délégante. Elle prévoit les **modalités financières** et les moyens éventuellement mis à disposition. Elle fixe également la durée de la délégation et les modalités de renouvellement. Les compétences déléguées sont par ailleurs exercées **au nom et pour le compte de la collectivité territoriale délégante**.



4 bassins versants

Responsabilités

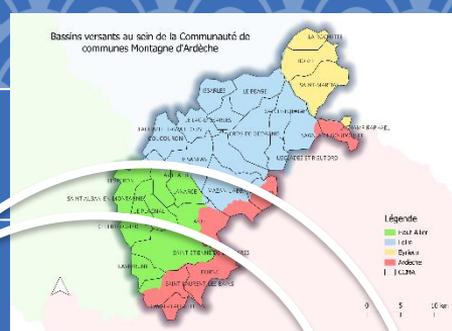


STATUT	STRUCTURE	RESPONSABILITES
Transfert	Syndicat Mixte Eyrieux à Crussol (SMEC) et EPTB Ardèche	<ul style="list-style-type: none">• Enquête sur les besoins des communes• Mise en œuvre des actions techniques : Réalisation des études et des travaux nécessaires.• Gestion des financements : Recherche de subventions et gestion des ressources financières pour les projets GEMAPI.• Cohérence des actions : Assurer la cohérence des actions en fonction des enjeux
Délégation	EPAGE Loire Lignon et Etablissement Public Loire	<p>Similaire (mais soumis au renouvellement de convention et de l'accord financier)</p> <ul style="list-style-type: none">• Actions exercées au nom de la CCMA

4 bassins versants

Taxe GEMAPI

La taxe baisse cette année car il y a un reliquat des années précédentes



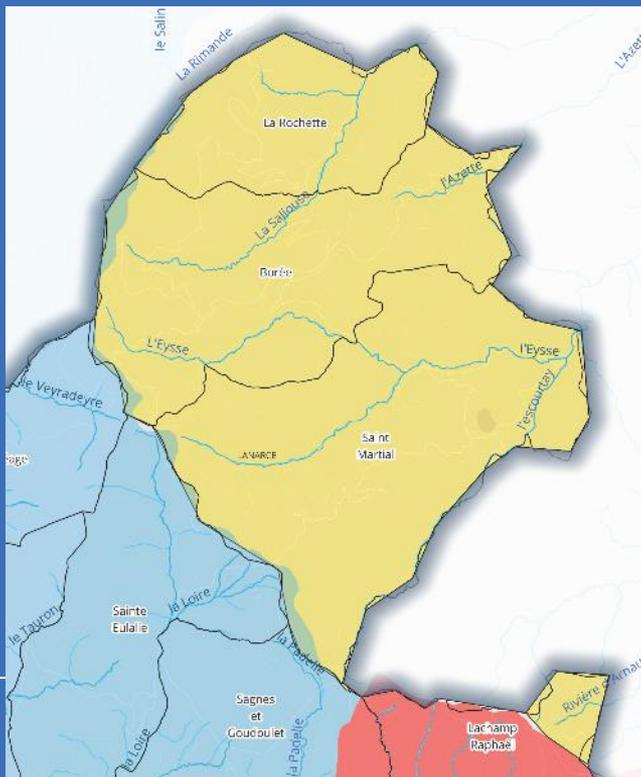
BV	%BV	Nbre communes (partie ou total)	Taxe GEMAPI 2023	Taxe GEMAPI 2024
Eyrieux	12%	4	3 404 €	3 473 €
Loire	45%	17	12 983 €	5 628 €
Ardèche	17%	7	8 500 €	8 830 €
Allier	26%	10	25 708 €	20 000 €
Total			50 595 €	37 931 €
Coût global par habitant (DGF)			5.9 €	4.4 €



Syndicat Mixte Eyrieux à Crussol

Syndicat Mixte Eyrieux à Crussol

Bilan 2023



Le SMEC prend en compte seulement la compétence GEMA (gestion des milieux aquatiques) et pas la PI (prévention des inondations)

Action	Contribution CCMA
GEMAPI ←	3 404 €
Autres (fonctionnement, gestion quantitative... Hors GEMAPI)	1 135 €
Total	4 539 €

Taxe 2023 : 3 404 €

Syndicat Mixte Eyrieux à Crussol

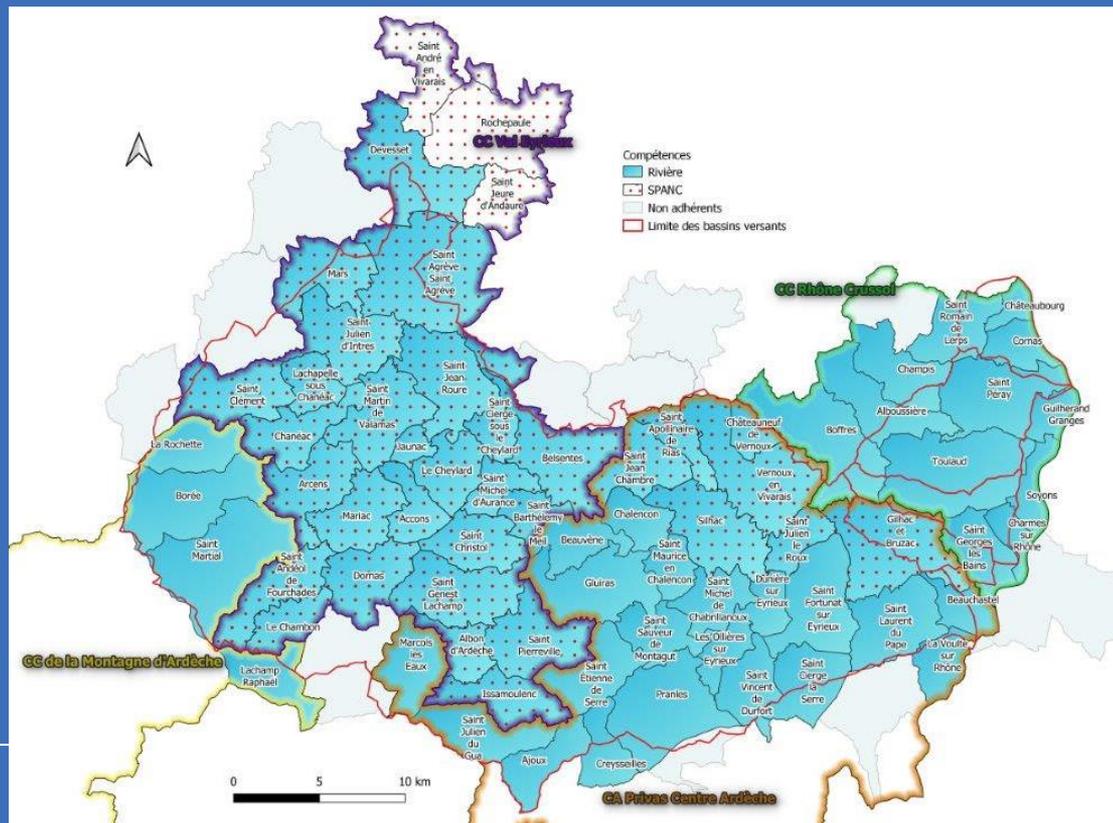
2 Compétences

(Rivière dont GEMA sur 69 communes,
SPANC sur 36 communes)

4 EPCI adhérents :

CCVE, CAPCA, CCRC, CCMA

350 km de cours d'eau
principaux



Syndicat Mixte Eyrieux à Crussol

Bilan 2016-2023

Planification :

- 2019-2021 = Bilan du 2^{ème} **contrat de rivière** (qualité, piscicole, astacicole, profil en long global...)
- 2017-2023 = **PGSZH** et charte ZH
- 2017-2023 = Bilan du **Plan de gestion de la ressource en eau** (PGRE)
- 2021-2024 = **PG3E** (invasives)
- 2022-2023 = Assises de l'eau

Actions :

- 2016 = La Rochette, tourbière Chanal : Plan de gestion (commune) mise en défens, contournement, désenrésinement et mobilier de sensibilisation (PNR et SMEC accompagnent la commune)
- 2018 = Saint-Martial, Flotte, Plan de gestion de la ZH (ONF) et travaux du PNR (accompagné par le SMEC)

Inventaire des ZH boisées en 2019



Syndicat Mixte Eyrieux à Crussol

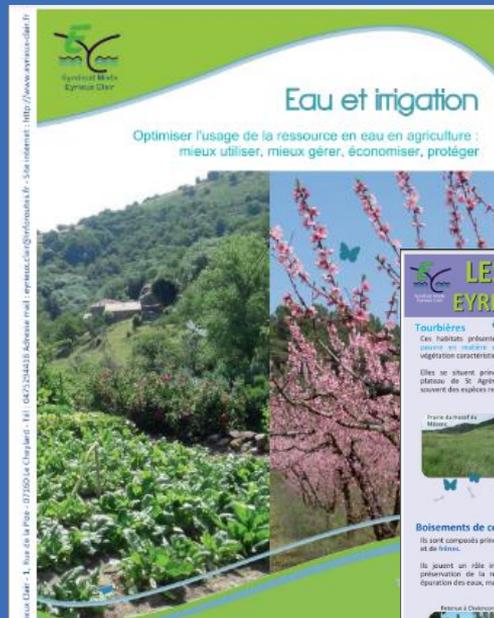
Bilan 2016-2023

Sensibilisation :

- Brochures « un jardin sans pesticides », « gestes hydro économes » « eau et irrigation »

Animations :

- La Rochette, visite tourbière en 2018, 2020 et 2022
- Saint Martial, visite de la ZH de Flotte en 2021



Guide de jardinage



Syndicat Mixte Eyrieux Crussol

Prévisions 2024 - 2025

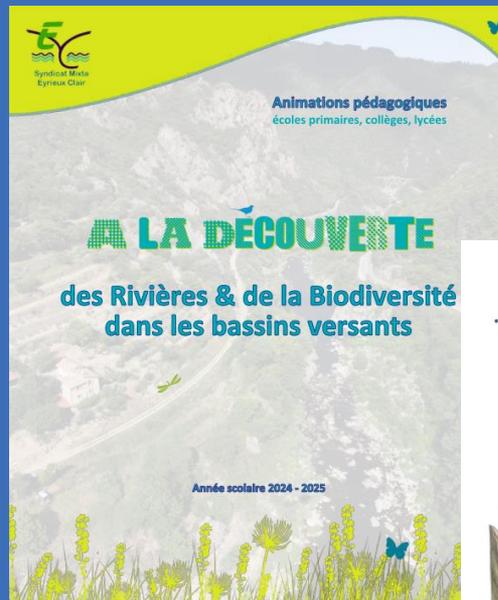


Sensibilisation des scolaires :

- Animations possibles pour l'année 2024-2025 pour l'école primaire de Saint-Martial => école contactée

Limite de dépôt de projet : 18 octobre 2024

En ce moment (Hors GEMAPI) : Lancement du Plan sobriété eau AMI – Proposition de conventions avec le SMEC pour **accompagner la réduction de consommation d'eau dans les bâtiments publics**. La limite était le 14/09/2024.



Syndicat Mixte Eyrieux Crussol

Prévisions 2024 - 2025



Réunion de présentation du futur Contrat Eau Climat (sur 3 ans) :

La 1ere réunion a lieu le 22 octobre
Réunion élu uniquement 12 novembre

Ce programme pourra intégrer :

- Milieux aquatiques
- Zones humides
- Assainissement
- Eau potable
- Gestion quantitative
- Eau pluviale

} GEMAPI

L'inscription des projets dans le programme permettra leur financement



Après le PGRE, co-construction du PTGE (Plan Territorial de la Gestion de l'Eau) en 2025 puis mise en œuvre sur 6 ans. Recensement des besoins très prochainement,



Réunion le 14 octobre



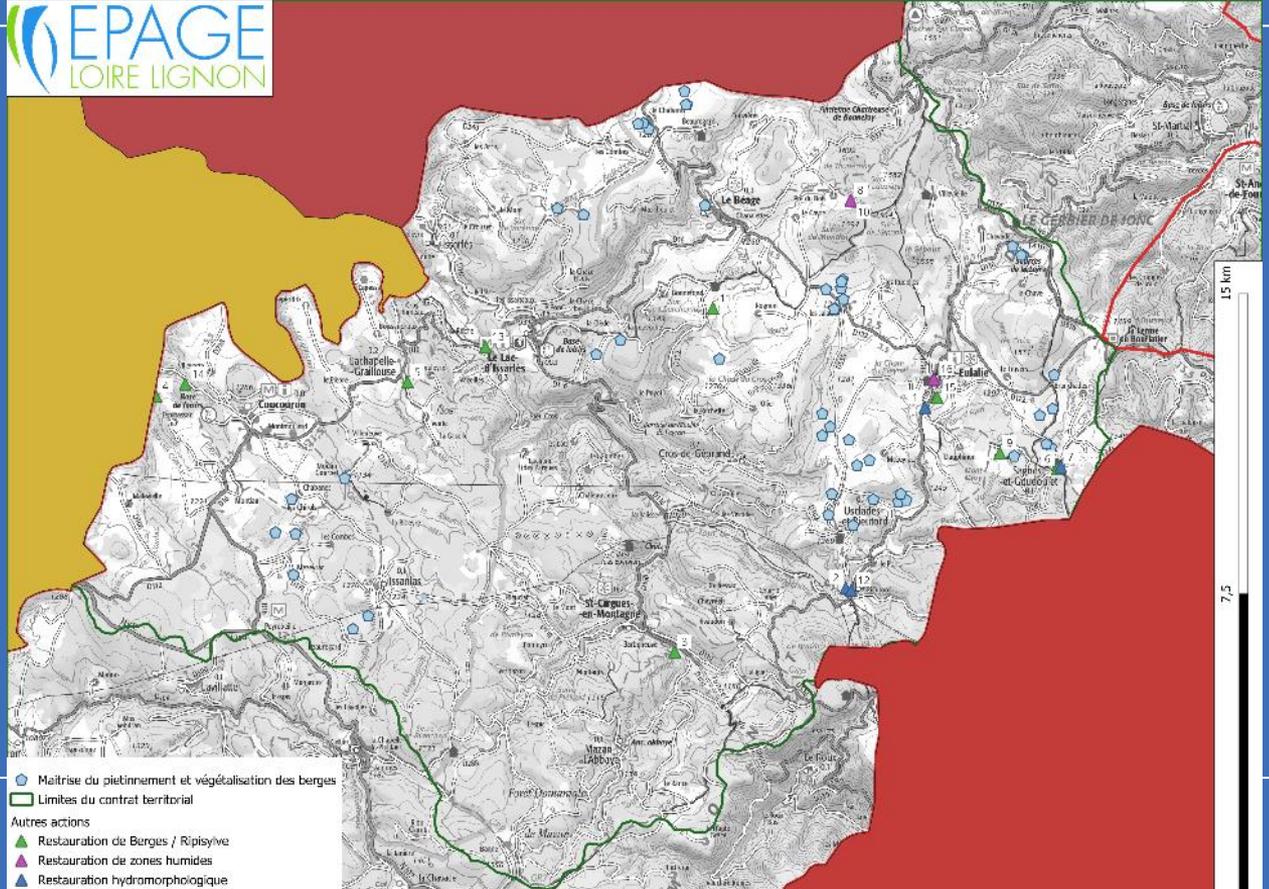
EPAGE Loire Lignon



EPAGE



Cartographie des travaux 2017-2024



⬡ Maitrise du piétinement et végétalisation des berges

▭ Limites du contrat territorial

Autres actions

▲ Restauration de Berges / Ripisylve

▲ Restauration de zones humides

▲ Restauration hydromorphologique

⬡ Maitrise du piétinement et végétalisation des berges

▭ Limites du contrat territorial

Autres actions

▲ Restauration de Berges / Ripisylve

▲ Restauration de zones humides

▲ Restauration hydromorphologique

15 km

7,5

EPAGE

Cartographie de la sensibilisation 2017-2024

La sensibilisation scolaire

Le lac d'Issarlès

2020-2021 : Allons Plant'Haie
2022-2023 : Prairie
2023-2024 : Forêt
2023-2024 : Complexe Montpezat / Lac d'Issarlès

Le Béage

2024-2025 : Allons Plant'Haie

Coucouron

2021-2022 : Allons Plant'Haie
2021-2022 : Eau
2024-2025 : Forêt

Sainte Eulalie

2023-2024 : Allons Plant'Haie

Saint Cirgues en Montagne

2020-2021 : Allons Plant'Haie
2021-2022 : Allons Plant'Haie
2024-2025 : Rivière et Zone humide

12 Projets pédagogiques
(24 interventions)

240 élèves sensibilisés

La Fête des Tourbières

Le Béage

2019

Issarlès

2024

Lachapelle-Graillose

2020

Coucouron

2021

Issanlas

2017 et 2018

Sainte Eulalie

2023

Sagnes et Goudoulet

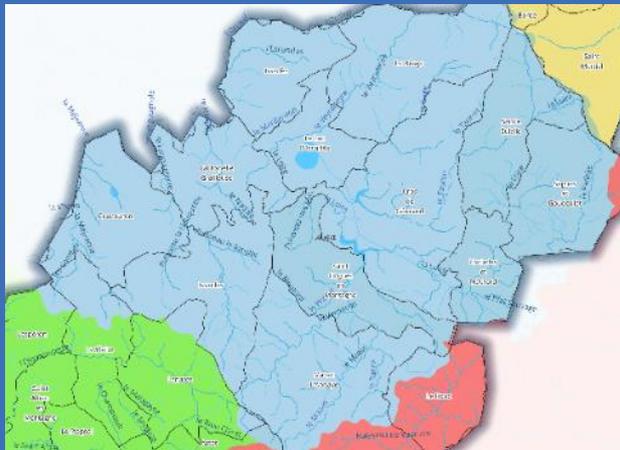
2022

8 éditions
Environ 3 000 personnes sensibilisées

□ Bassin versant Loire (limite CTLM)

EPAGE

Bilan 2023



Taxe 2023 : 12 983 €

Action	Contribution CCMA	AE, CR, CD (tout territoire)
Couleuvre (dossier 2022-2025)	1 717 €	8 216,2€
Avenant Etude Prévention Inondation	778,9 €	49 128 €
Etude bilan CTHBL 2022 soldée en 2023	418 €	38 541 €
Animation 2023	430,58 €	68 568 €
Animation CVB (part GEMAPI)	1 974,6 €	24 475,17 €
Communication/sensibilisation 2022-2023	633 €	9 899,33 €
Communication 2023	292,7 €	3 570,61 €
Sensibilisation 2023	339 €	4 372,8 €
Sous total GEMAPI	6 583,78 €	206 771€
Frais fixes de structure	4 578,3 €	-
Animation CVB	1 316,4 €	9 790,07 €
Sous total hors GEMAPI	5 894,7€	9 790,07 €
Total	12 478,5 €	216 531 €

EPAGE

Bilan 2023

PAEC avec le PNR :

- 50 contrats avec des agriculteurs pour engager des méthodes durables

Travaux de restauration :

- Sagnes et Goudoulet (Tourbière de la Couleyre)

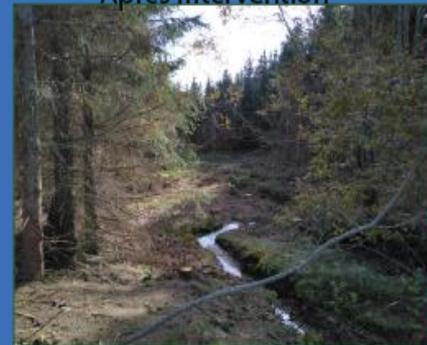
Sensibilisation des scolaires :

- Sainte Eulalie
 - 2023-2024 = Projet sur le thème des haies avec Les pieds à terre
- Le Lac d'Issarlès
 - 2022-2023 = Projet sur le thème des prairies avec la LPO
 - 2023-2024 = Projet sur le thème de la forêt avec Apieup Mille feuilles

Avant intervention



Après intervention



EPAGE

Bilan 2023

Communication :

- Lettres d'informations,
- Fête des tourbières,
- Signature du nouveau Contrat Territorial Loire Montagne

Plan de gestion sources du Tauron terminé en 2023 et soldé en 2024 :

- Cros de Géorand

Etude Prévention Inondation :

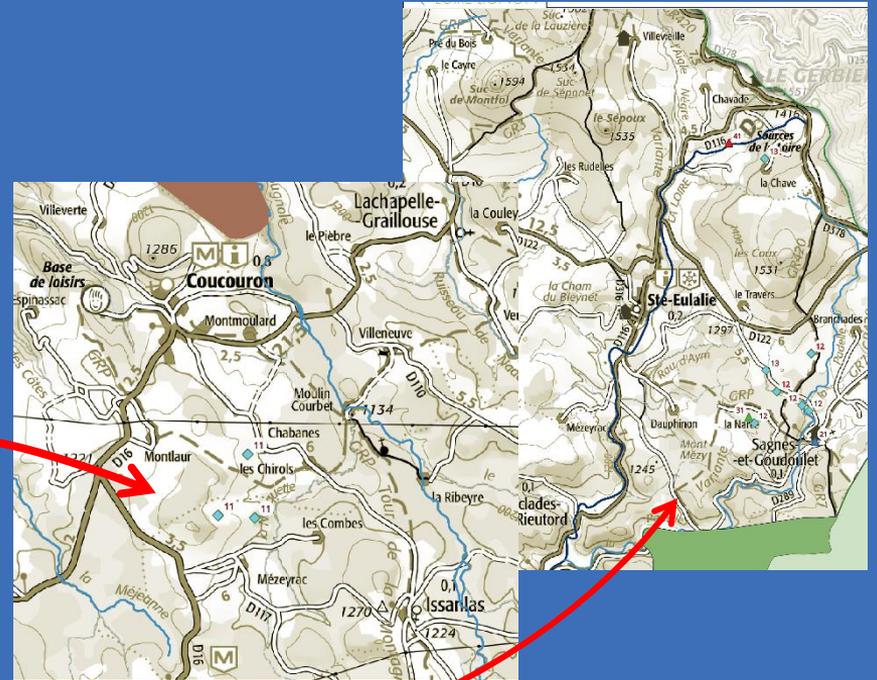
- Cros de Géorand
- Usclade et Rieutord
- Le Lac d'Issarlès
- Saint Cirgues en Montagne



EPAGE

Pour 2024

- Sensibilisation des scolaires et réalisation d'un outil pédagogique sur le thème « milieux aquatiques »
- Communication : fête des tourbières le 14 et 15 septembre 2024, lettres d'information ...
- Travaux cours d'eau :
 - Passages à gué,
 - Abreuvoirs gravitaires
 - Pompes à museaux



EPAGE

Pour 2024

- Sagnes et Goudoulet : restauration des berges de la Padelles, restauration du lit majeur du ruisseau du grand pré, fin du désenrésinement de la Couleyre
- Sainte-Eulalie : Substitution aux protections de berges artificielles à Cagnard, Création / restauration de mares : jardin de Clastre
- Coucouron et Issanlas : Maitrise du piétinement et restauration de zones humides



Prévention Inondation :

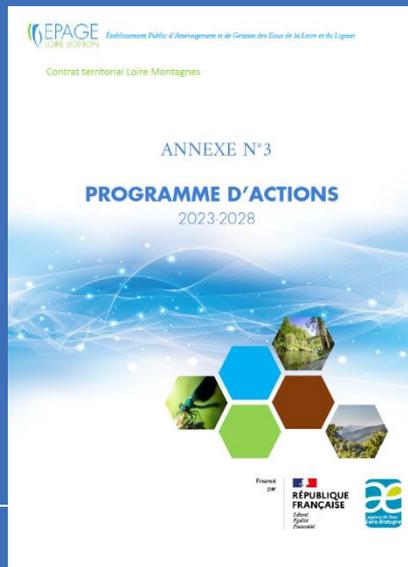
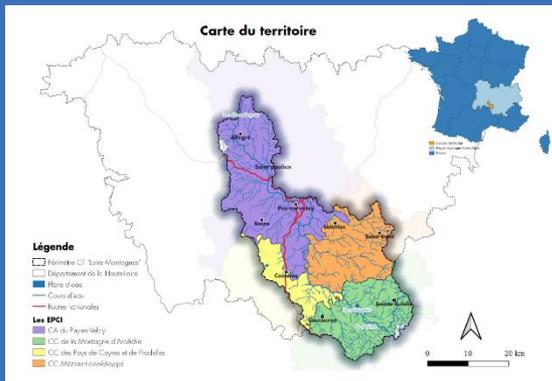
- Continuité élaboration PICS et PCS
- Guide pour les communes : ardeche.gouv.fr

EPAGE

Prévisions 2024 - 2025



Suite du Contrat Territorial Loire Montagne période 2026-2028
Recensement des besoins au premier semestre 2025



Enjeux identifiés :

GEMAPI

- Restauration milieux dégradés
- Préserver le bon état des cours d'eau

Hors GEMAPI

- Gestion quantitative
- Accompagner l'agriculture



EPTB Ardèche

EPTB Ardèche

Bilan 2023

Planification :

- Stratégie d'adaptation au changement climatique « Ardèche 2050 » validée
- Assises départementales de l'eau
- Echanges sur le renouvellement de la concession hydroélectrique de Montpezat (en 2028, avec Loire Amont) et le soutien d'étiage du Chassezac (avec le département de la Lozère)

Sensibilisation :

- 4 rencontres sur la GEMAPI ont été organisées, dont une le 28 novembre à Pied de Borne
- Programme d'animations « les bons tuyaux pour économiser l'eau » (grand public)



EPTB Ardèche

Bilan 2022-2023

Travaux d'entretien des berges :

- 2022 - Traitement des affluents en amont de St Laurent les Bains
- 2022 - Rivière Borne à la confluence avec le Bournet au niveau du Pont de Nicoleau
- 2023 - Traitement sur le bras de crue au niveau du camping du Ceytrou
- + conseils techniques et diagnostics (commune du Roux)

Surveillance des espèces invasives : Renouées Asiatiques (traitement sur Haute Ardèche : à partir de Mayres/Barnas)



EPTB Ardèche

Bilan 2022-2023

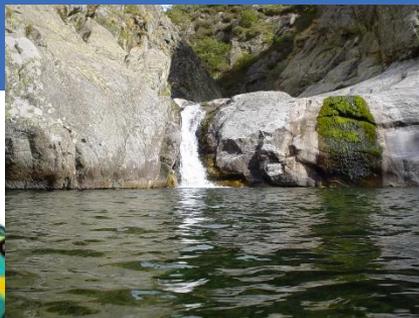
Gestion de la fréquentation au canyon de la Borne :

- Participation de l'EPTB (avec PNR, Dpt-ENS)
- Aide à la réparation du seuil de baignade à Saint-Laurent (avant été 2024)

Suivi qualité des milieux

- Qualité écologique de la Borne (bilan qualité globale sur bassin versant du Chassezac)
- Qualité sanitaire au pont de Ceytrou : pollutions aux Entérocoques à surveiller
- + site internet en temps réel Ardèche Inf'eau Plages

Sensibilisation + aide aux économies d'eau : matériels hydroéconomiques + récupération eau pluie pour particuliers et collectivités



*Qualité des eaux
et loisirs*

- Veille sur l'état de santé global des rivières.
- Assistance aux collectivités pour l'assainissement.
- Aménagement de sites publics de baignade.
- Suivis de la qualité des eaux de baignade en été.

EPTB Ardèche

Prévisions 2024-2025

Sensibilisation scolaire :

- Possibilité de participation pour une école sur la CCMA où sont scolarisés des élèves des communes de l'EPTB

L'année prochaine l'école publique de Saint-Etienne de Lugdarès sera contactée (mai-juin = recensement des projets)



Prévention Inondation :

- Aide à l'élaboration PICS et PCS (méthodologie + doc type + cartographies des risques/aléas/enjeux)
- Nouveau Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) : diagnostics vulnérabilité (ALABRI), repères de crues...
- Etude risques ruissellements en cours, enquête auprès des communes concernées



EPTB Ardèche

Prévisions 2025

- Définition d'une stratégie de gestion de l'Espace de Bon Fonctionnement (hydraulique, morphologique, écologique) des cours d'eau et zones humides → faciliter l'adaptation au changement climatique (zones refuges, fraîcheur...) dans divers contextes (hydrologiques et socio-éco)
- Problématique du maintien de la ripisylve en milieu agricole => Améliorer les pratiques en bordure de rivière et ZH (piétinement, stockage de fumier/lisier, coupes à blanc...)
- Problématique de continuité
- Plan de gestion invasives : améliorer la connaissance sur le secteur (flore + faune)



Gestion des rivières

- Travaux d'entretien de la végétation des berges et des bancs de galets.
- Lutte contre les espèces végétales envahissantes.
- Travaux de restauration du bon fonctionnement écologique des rivières (reméandrage, berges en génie végétal, passes à poissons...).
- Gestion du Domaine Public Fluvial de la rivière Ardèche.

EPTB Ardèche

Prévisions 2025



Contrat Eau et Climat 2025-2030
Recensement de projets : date limite **30 septembre**



INTITULE PROJET :

LOCALISATION

MAITRE D'OUVRAGE

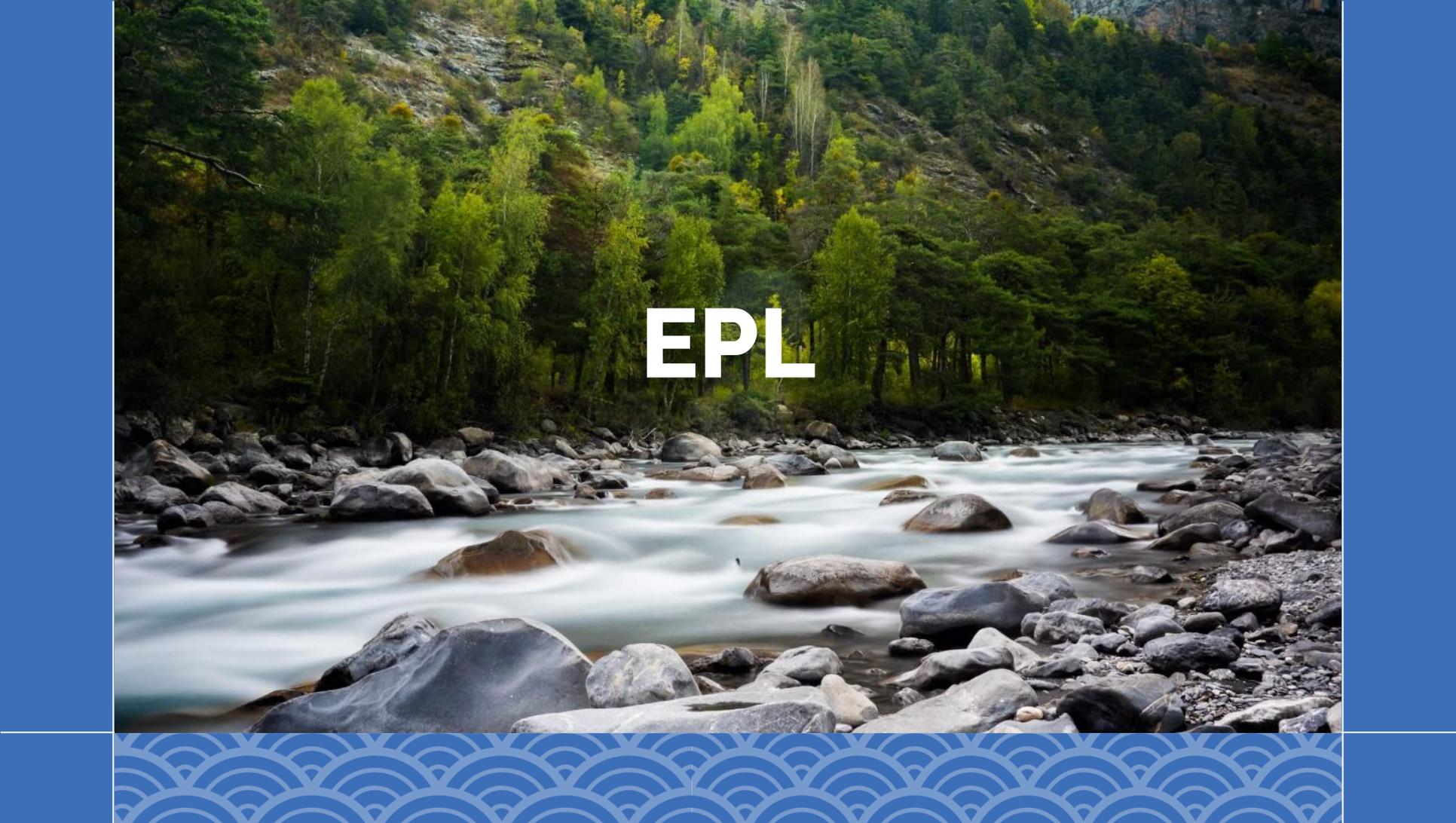
THEMATIQUE

- Quantité d'eau (*eau potable, irrigation, économies d'eau, connaissance...*)
- Inondation / Ruissellement (*rétenion à la source, prévention des risques, désimperméabilisa*)
- Milieux naturels (*restauration, gestion de la fréquentation, préservation...*)
- Qualité des eaux (*assainissement, réduction pollution, suivi...*)
- Actions transversales (*structuration des services, sensibilisation, animation...*)

Important : Ce recensement prend aussi en compte des points **hors GEMAPI** :

- Qualité des eaux = ASSAINISSEMENT
- Quantité d'eau = EAU POTABLE

Répondre à ces enquêtes vous permettra de faciliter leur financements



EPL

EPL

Bilan 2023

Abreuvoirs déportés et mise en défens

- Astet (Espezonnette)
- Saint-Alban en Montagne (Espezonnette)

Création de mare

- Lavillatte (Espezonnette)
- Saint-Alban en Montagne (Espezonnette)

Passage à gué

- Le Plagnal (Neygous)



EPL

Bilan 2023

Entretien ripisylve :

- Saint Etienne de Lugdares (Masméjean)
- Lesperon (Allier)
- Saint-Alban en Montagne et Lesperon (Espezonnette)
- Cellier du Luc (Liauron)

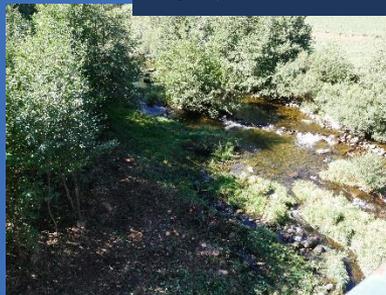
Scarification des atterrissements

- Masméjan, Rieufrais et Liauron

Décharge sauvage :

- Laveyrune (Allier)

Ripisylve Allier Lespéron Avant-Après



EPL

2024

Entretien ripisylve (décembre) :

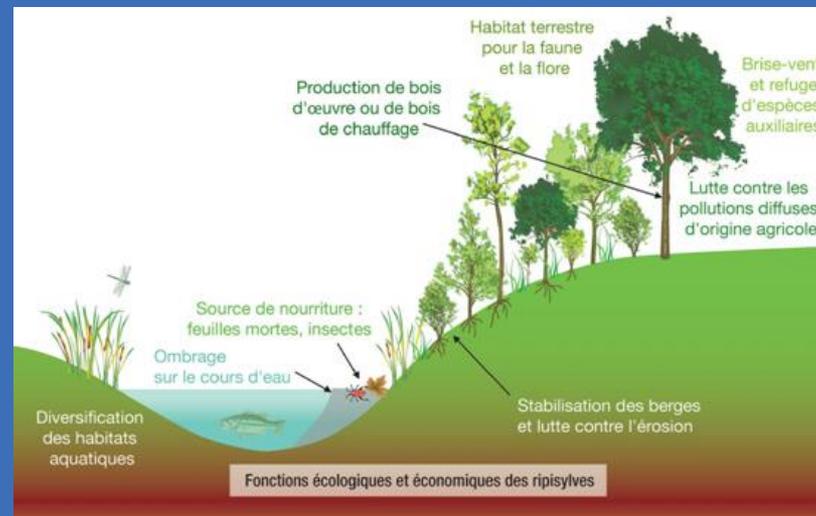
- Astet (Espezonnette)
- Lanarce (Espezonnette)
- Saint-Alban en Montagne et Lesperon (Espezonnette)

Décharge sauvage (décembre):

- Lavillatte (Espezonnette)

Abreuvoirs déportés et mise en défens

- Le Plagnol (Espezonnette)
- Saint-Alban en Montagne (Espezonnette)
- Saint Etienne de Lugdares (Espezonnette)



EPL

2024

Prévention Inondation :



- Continuité élaboration PICS et PCS
Guide pour les communes : ardeche.gouv.fr



Certains travaux devront être reportés à 2025 du fait du report de l'instance de décision de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à septembre 2024



EPL

2024-2025

Recensement de projets limite le **18 juin 2024**



GEMAPI ALLIER - RECENSEMENT DES BESOINS PRIORISES

Nature des interventions	Cours d'eau concerné	Linéaire de berges à analyser	Remarques
Inondations <small>(submersion temporaire d'une habitation ou d'un ouvrage)</small>			
Gestion de la ripisylve <small>(Abattage/élagage d'arbres menaçant de tomber dans le lit mineur et/ou de destabiliser les berges, ou formant obstacles à l'écoulement des eaux)</small>			

Communes ayant répondu :
Cellier du Luc et Astet

EPL

2024-2025

Nouveau Contrat Territorial signé cette année sur la période 2024-2026



**CONTRAT
TERRITORIAL
HAUT-ALLIER**

Document contractuel 2024-2026

Version signée le 3 avril 2024 à Chanteuges (43)

Quatre volets :

- Biodiversité et milieux (travaux rivière, restauration)
- Coordination et communication
- Diminuer la consommation en eau
- Agricole



GEMAPI

Sur ces éléments, des appels à projet peuvent avoir lieu.

**Répondre à ces enquêtes vous
permettra de faciliter leur
financement.**

**Merci pour
votre
attention**

